

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01473 Numéro SIREN : 815 026 711 Nom ou dénomination : 1-2-3 COLIS

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2021 sous le numéro de dépôt 7435

1-2-3 COLIS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 15 rue Gambetta

45200 MONTARGIS

815 026 711 RCS ORLEANS

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le trente juin, à quinze heures,

Thierry VIGOT, agissant en qualité d'associé unique et président de la société 1-2-3 COLIS, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 4 212.58 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Un résultat de | 4 212.58 € |
| - Une somme de | 4 212.58 € |
| à l'amortissement partiel à due concurrence du compte "Report à nouveau" | |
| débité de | -13 916.51 € |
| qui ressortira ainsi à | -9 703.93 € |
| - Une somme de | -9 703.93 € |
| affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau". | |
| qui s'élèvera à -9 703.93 € | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

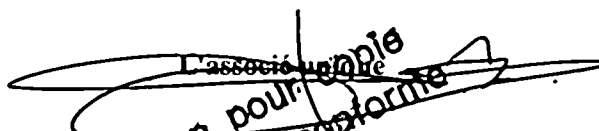
TROISIÈME DECISION

L'associé unique prend acte des opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Thierry VIGOT, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.


L'associé unique
Bon pour copie
certifiée conforme

Formulaire obligatoire (article 1033 du Code de Commerce)
A la fin du bilan, inscrire le montant des impôts

Désignation de l'entreprise SASU 1-2-3 COLIS										Néant ☐																																																																																			
Adresse de l'entreprise 15 rue Gambetta 45200 MONTARGIS																																																																																													
Numéro SIRET* 8 1 5 0 2 6 7 1 1 0 0 0 1 1																																																																																													
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 13																																																																																			
Exercice N clos le 31/12/2017																																																																																													
ACTIF																																																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Brut 1</th> <th>Amortissements-Provisions 2</th> <th>Net 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td> <td>Immobilitisations incorporelles</td> <td>010</td> <td>012</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Fonds commercial*</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Autres*</td> <td>014</td> <td>016</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Immobilitisations corporelles*</td> <td>028</td> <td>030</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Immobilitisations financières* (1)</td> <td>040</td> <td>042</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total I (5)</td> <td>044</td> <td>048</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td> <td>STOCKS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Matières premières, approvisionnements, en cours de production*</td> <td>050</td> <td>052</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Marchandises *</td> <td>060</td> <td>062</td> <td>20 000</td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes versés sur commandes</td> <td>064</td> <td>066</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Créances (2)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Clients et comptes rattachés*</td> <td>068</td> <td>070</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Autres* (3)</td> <td>072</td> <td>074</td> <td>616</td> </tr> <tr> <td>Valeurs mobilières de placement</td> <td>080</td> <td>082</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilités</td> <td>084</td> <td>086</td> <td>6 361</td> </tr> <tr> <td>Charges constatées d'avance *</td> <td>092</td> <td>094</td> <td>268</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total II</td> <td>096</td> <td>098</td> <td>27 245</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II)</td> <td>110</td> <td>112</td> <td>27 260</td> </tr> </tbody> </table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	010	012		Fonds commercial*				Autres*	014	016		Immobilitisations corporelles*	028	030		Immobilitisations financières* (1)	040	042	15	Total I (5)		044	048	15	ACTIF CIRCULANT	STOCKS				Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		Marchandises *	060	062	20 000	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		Créances (2)				Clients et comptes rattachés*	068	070		Autres* (3)	072	074	616	Valeurs mobilières de placement	080	082		Disponibilités	084	086	6 361	Charges constatées d'avance *	092	094	268	Total II		096	098	27 245	Total général (I + II)		110	112	27 260
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	010	012																																																																																										
	Fonds commercial*																																																																																												
	Autres*	014	016																																																																																										
	Immobilitisations corporelles*	028	030																																																																																										
	Immobilitisations financières* (1)	040	042	15																																																																																									
Total I (5)		044	048	15																																																																																									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																												
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052																																																																																										
	Marchandises *	060	062	20 000																																																																																									
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066																																																																																										
	Créances (2)																																																																																												
	Clients et comptes rattachés*	068	070																																																																																										
	Autres* (3)	072	074	616																																																																																									
	Valeurs mobilières de placement	080	082																																																																																										
	Disponibilités	084	086	6 361																																																																																									
	Charges constatées d'avance *	092	094	268																																																																																									
Total II		096	098	27 245																																																																																									
Total général (I + II)		110	112	27 260																																																																																									
PASSIF																																																																																													
Exercice N NET 1																																																																																													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000																																																																																										
	Écarts de réévaluation	124																																																																																											
	Réserve légale	126																																																																																											
	Réserves réglementées*	130																																																																																											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131																																																																																											
	Report à nouveau	134	(13 916)																																																																																										
	Résultat de l'exercice	136	4 212																																																																																										
	Provisions réglementées	140																																																																																											
	Total I	142	296																																																																																										
	Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																																																																																											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																											
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	4 056																																																																																										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	10 780																																																																																										
	Produits constatés d'avance	174																																																																																											
	Total III	176	26 964																																																																																										
Total général (I + II + III)		180	27 260																																																																																										
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193																																																																																											
	(2) Dont créances à plus d'un an	197																																																																																											
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199																																																																																											
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																										
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																																																																																										
		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																																																																																										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 382 du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise SASU 1-2-3 COLISNéant ☐Exercice clos le 31/12/2017**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	104 102
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	104 104
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	52 934
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(20 000)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	39 402
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFB et CVAB *)	243	141	244	619
	Rémunérations du personnel*				250	15 200
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 588
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	99 745

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊT	Produits financiers	(III)	280	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	
	Charges financières	(V)	294	
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	146
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

310			4 212	
-----	--	--	-------	--

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312 4 212

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	7	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epies-ets d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	
					330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			((	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 series D)	249		
				251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			

Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprises nouvelles (44. series)	986	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. series)	981	
	ZRD (44. series)	127	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 quaterdecies)	991	
	ZPA (44 quaterdecies)	345	
	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352 4 219

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356	
	Déficits antérieurs reportables :*	13 916	dont imputés sur le résultat :

360

4 219

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

370

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	15	482		484		486	15				
TOTAL		490	15	492		494		496	15				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 20SC du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

TV

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaires dérogatoires (article 302 B des Actes du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SASU 1-2-3 COLIS</u>				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terminis	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-D 780		
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	13 916	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983	4 219	Déficits étrangers des PAB antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	9 696	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	9 696	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐
VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*						380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	5 725
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	2 138
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

TV

Désignation de l'entreprise : SASU 1-2-3 COLIS															Néant ☒			
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017															Durée en nombre de mois 12			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105			
TOTAL 1															106			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143			
Subventions d'exploitation reçues															113			
Variation positive des stocks															111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153			
TOTAL 2															144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Achats															121			
Variation négative des stocks															145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150			
TOTAL 3															152			
IV Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																		
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)															117			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022			
Effectifs au sens de la CVAE															023			
Période de référence															024		/ /	
Date de cessation															186		/ /	
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																		
Effectifs moyens du personnel															376			
Dont apprentis															657			
Dont handicapés															651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGMP N° 2033-F 2018

Formulaires d'entreprise
(Ann. 31 de l'annuaire M. A. C. O. L.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

8 1 5 0 2 6 7 1 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 1-2-3 COLIS

ADRESSE (voie)

15 rue Gambetta

CODE POSTAL

45200

VILLE

MONTARGIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Non marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Non marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLF pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Comptes annuels

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe



CABINET GUITARD

V.

/ / Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 1-2-3 COLIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 27 261 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 213 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Détails des comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/12/15 au 31/12/16 13 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total général		

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/12/15 au 31/12/16 13 mois
486000 - Charges constatées d'avance	268	391
Charges constatées d'avance	268	391
Total général	268	391

TV



Composition du capital

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	100,00

POUVOIR

Le soussigné,

- Thierry VIGOT,

agissant en qualité de président de la société 1-2-3 COLIS,

société par actions simplifiée au capital de 10 000.00 euros, dont le siège social est à MONTARGIS (Loiret) 15 rue Gambetta,

et immatriculée au RCS de ORLEANS sous le numéro 815026711,

Constitue par les présentes pour mandataire spécial :

- le cabinet GUITARD sis à MONTARGIS (45200), 13bis, rue Gambetta,
Siret : 40134351200026

A l'effet d'accomplir en mon nom toutes formalités légales et tous dépôts, immatriculation, modification et radiation au Centre de formalités des entreprises, Registre du commerce et des sociétés et Greffe du Tribunal de Commerce,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et généralement faire le nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à MONTARGIS.

Le 24 mai 2021.

Thierry VIGOT

